

COMMENT FINANCER LA FORMATION ?

Une formation professionnelle coûte chère. Il existe néanmoins un certain nombre de moyens de la faire prendre en charge, totalement ou partiellement.

Pour les salariés

Un opérateur de compétences (OPCO) peut intervenir dans la prise en charge et bien souvent cela couvre la totalité des frais pédagogiques et une partie des frais annexes. Pour cela il vous faut contacter votre OPCO (probablement AFDAS) pour étudier les conditions de faisabilité. Il existe également des contrats de travail avec formation obligatoire (contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation) qui permettent à la fois d'aider à la création d'un emploi tout en prenant de charges tout ou partie des frais liés à la formation visée.

Pour les demandeurs d'emploi

Pôle Emploi peut prendre en charge une partie de la formation, sous conditions. Il vous faut faire un point avec votre conseiller pour que cette formation soit explicitement une priorité pour vous. Le financement d'actions de formation professionnelles demeurant complexes, FormaBad peut vous accompagner dans vos démarches.

Il est fortement conseillé de débiter les démarches très en amont du dépôt du dossier d'inscription.

EN SAVOIR PLUS SUR LE DESJEPS

La fiche RNCP

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/4911/>

La page FFbAd dédiée au DESJEPS

<http://www.ffbad.org/espaces-dedies/encadrement/entraîneurs/formations-professionnelles/desjeps/>

L'arrêté de la mention badminton du DESJEPS

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045114109>

Pour toutes vos questions ou démarches sur la formation

Contactez FormaBad, le secteur formation et emploi de la FFbAd

- | | | |
|--|--|---|
| • Pauline PEN
• 01 49 21 09 44
• formation@ffbad.org | • Vincent LAIGLE
(responsable pédagogique
de la formation)
• vincent.laigle@ffbad.org | • Morgane GUILLOUET
(référent Handicap)
• 01 49 21 17 52
• formation@ffbad.org |
|--|--|---|



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BADMINTON

9-11 avenue Michelet 93583 Saint-Ouen Cedex - T 01 49 45 07 07

www.ffbad.org

www.ffbad.org



Fédération Française
de Badminton

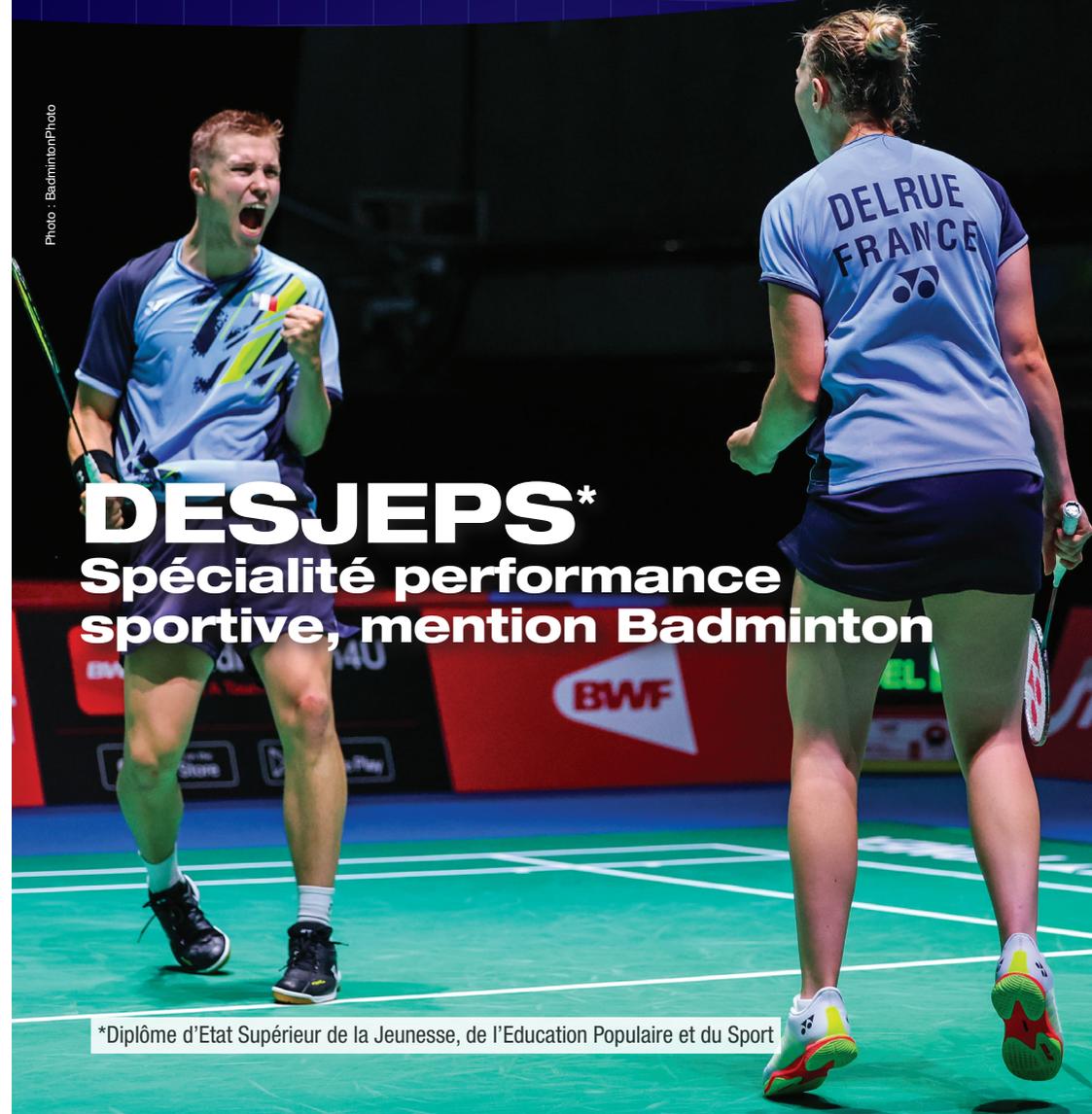


Photo : BadmintonPhoto

DESJEPS*
Spécialité performance
sportive, mention Badminton

*Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport

QU'EST-CE QUE LE DESJEPS PERFORMANCE SPORTIVE MENTION BADMINTON ?

Le DESJEPS, spécialité performance sportive, mention Badminton, est un diplôme professionnel de niveau VI du ministère chargé de la jeunesse et des sports, inscrit au RNCP, qui a remplacé depuis 2011 le BEES 2 option badminton.

C'est la plus haute qualification professionnelle existante dans le badminton.

Le DESJEPS prépare aux métiers de :

- Directeur de structure ou Directeur sportif dans une association de la FFBaD
- Entraîneur et coordonnateur de système d'entraînement orienté vers la performance de haut niveau
- Formateur (ingénierie de formation) et formateur de formateur.

Le diplôme comprend 4 Unités Capitalisables (UC) :

- UC 1 : Être Capable de construire la stratégie d'une organisation du secteur.
- UC 2 : Être Capable de gérer les ressources humaines et financières d'une organisation du secteur.
- UC 3 : Être Capable de diriger un système d'entraînement en badminton.
- UC 4 : Être Capable d'encadrer le badminton en sécurité.

COMMENT OBTENIR LE DESJEPS PERFORMANCE SPORTIVE MENTION BADMINTON ?

Par la voie de la formation

Formabad est le seul organisme de formation à proposer une formation du DESJEPS, comprenant environ 600 heures sous forme de semaines placées dans les lieux d'expression de la performance (INSEP, CREPS accueillant des Pôles France Relève ou des pôles Espoirs, compétitions internationales sur le sol français), de formation à distance, d'accompagnement de collectifs nationaux et d'environ 400 heures de mise en situation professionnelle d'activités de niveau DESJEPS.

Pour entrer en formation, il faut satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation (EPEF) qui sont :

- Être capable d'effectuer une analyse technique d'une séquence vidéo d'un match relevant d'une compétition nationale ou internationale de badminton ;
- Être capable de dégager des objectifs prioritaires de travail liés à cette séquence ;
- Être capable de proposer des situations d'entraînement adaptées.

Le titulaire de l'un des diplômes suivants est dispensé de cette vérification : BEES 1 option badminton, partie spécifique du BEES 2 option badminton ainsi que le DEJEPS « perfectionnement sportif », mention « badminton ». Est également dispensé de cette vérification le sportif de haut niveau en badminton inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L. 221-2 du code du sport.

Par la voie de la VAE (Validation des Acquis de l'expérience)

La Validation des Acquis de l'Expérience est un droit individuel, inscrit dans le code du travail et dans le code de l'éducation, qui permet l'obtention de tout ou partie d'une certification (diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification professionnelle) sur la base d'une expérience professionnelle salariée, non salariée et/ou bénévole (syndicale, associative) et/ou volontaire. Les compétences acquises par l'expérience, en lien avec la certification visée, sont validées par un jury.

Vous possédez une expérience d'au moins 36 mois et 2 400 heures dans des activités du DESJEPS et à la lecture des référentiels vous pensez posséder une majorité des compétences demandées. Consultez le site internet de la FFBaD, sur le lien ci-dessous pour avoir toutes les informations concernant la VAE.

<http://www.ffbad.org/espaces-dedies/encadrement/entraîneurs/formations-professionnelles/desjeps/>

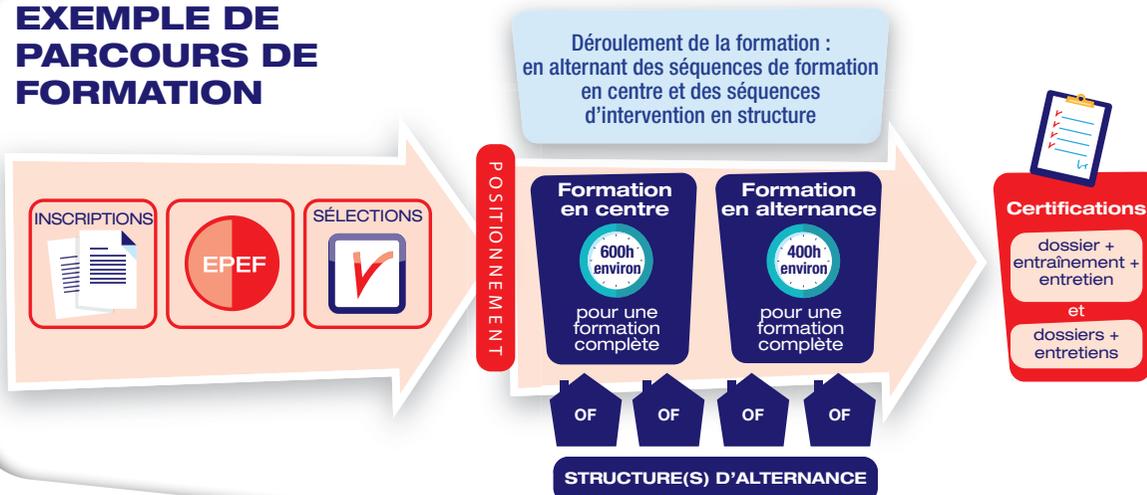
POURQUOI OBTENIR LE DESJEPS PERFORMANCE SPORTIVE MENTION BADMINTON ?

- Vous souhaitez **développer une expertise dans l'entraînement, la formation et/ou le développement de structure** au contact des meilleures structures et joueurs de France.
- Vous souhaitez **faire évoluer votre projet professionnel** dans le badminton.
- Vous souhaitez vous **ouvrir l'accès à des concours de la fonction publique**.

LES GRANDS DOMAINES DE COMPÉTENCES VISÉS

- Il encadre des pratiquants confirmés et des cadres.
- Il encadre des activités complexes d'entraînement et de formation.
- Il conçoit le projet de la structure et la dirige.

EXEMPLE DE PARCOURS DE FORMATION



OF : Organisme de Formation

RNCP : Répertoire National des Certifications Professionnelles.